<u>Présents</u>: MM. GUILLAUME, PILLIER, DAVASE, CHAMPION, CUREAUDEAU, IMHOFF et Mmes CLÉMOT et BERNET-CARAMAM.

<u>Absents excusés</u>: Mmes AUDEBRAND, BOURSIN, HALIN (pouvoir donné à M. GUILLAUME), NIVELLE, ROBINEAU et M. HUBERT (pouvoir donné à M. DAVASE).

Absent: M. QUINCHARD.

BUDGET PRINCIPAL:

► Compte de gestion et compte administratif 2017

Le compte de gestion, dressé par le receveur municipal, ainsi que le compte administratif, arrêté par Monsieur le Maire, ont été approuvés à l'unanimité. Ils font ressortir les résultats suivants :

... en section de fonctionnement : excédent de clôture de 227 546,05 euros, ... en section d'investissement : déficit de clôture de 63 374,02 euros,

soit un excédent global de : 164 172,03 euros.

► Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Compte-tenu du besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 63 374,02 € et des dépenses d'investissement 2017 restantes à réaliser pour 995 €, il a été décidé d'affecter 64 369,02 euros du résultat de fonctionnement 2017 en section d'investissement 2018, le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, à savoir 163 177,03 euros, étant reporté en section de fonctionnement du budget de l'exercice 2018.

► Budget primitif 2018

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2018 qui s'équilibre, en dépenses et recettes, pour une somme de 499 971 € en section de fonctionnement et 134 940 € en section d'investissement.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

► Compte de gestion et compte administratif 2017

Le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017 ont été approuvés à l'unanimité. Ils font ressortir un déficit global de clôture de 8 793,83 euros.

▶ Budget primitif 2018

Le budget de l'exercice 2018 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 66 161,93 euros pour la section de fonctionnement et pour 18 031,76 euros pour la section d'investissement a été adopté à l'unanimité.

Numérotation - habitations nouvelle et future

Le Conseil Municipal a attribué les numéros :

- ▶ 17, Clos de la Maligny à l'habitation projetée sur la parcelle cadastrée : section ZE 791,
- ▶ 19, Clos de la Maligny à une future construction sur la parcelle cadastrée : section ZE 790.

Convention de prestations de services d'assainissement

Suite au transfert de la compétence "assainissement" à la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire au 1^{er} janvier 2018, il s'est avéré nécessaire de définir des modalités transitoires de gestion et d'exploitation des équipements d'assainissement collectif (stations, réseaux, postes de refoulement). Ainsi, pour une période transitoire estimée à 6 mois, les membres du conseil municipal ont accepté que les prestations de services d'entretien courant sur la station et les réseaux soient assurées par l'agent communal dévolu antérieurement à cette mission et qu'elles soient facturées à ladite communauté d'agglomération à raison de 25 € de l'heure.

Convention d'occupation du domaine public pour les conteneurs de collecte des déchets

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public entre le SMITOM du Sud-Saumurois, la Commune, porteuse de la compétence "voirie et gestion du domaine public", et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui dispose de la compétence, obligatoire, "gestion des déchets" qui lui a été transférée par la communauté de communes, dissoute, concernant les conteneurs aériens dédiés à la collecte des déchets (verre et papiers), pour rappel, aux points suivants : parking du cimetière, entrée de la station d'épuration, place Victor Malherbe (pour le verre uniquement), parking de la salle des fêtes du Mousseau.

Question diverse:

Investissements 2018

Les crédits étant inscrits au budget, le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis, a validé :

- . l'offre moins-disante de la S.A.V.A.S. s'élevant à 5 550 euros H.T. (6 660 € TTC) concernant l'acquisition d'un broyeur d'accotement moyennant éventuellement une reprise du broyeur communal actuel,
- . le remplacement de la baignoire et du bidet par une cabine de douche au sein du logement locatif du Presbytère, 11 Rue du Mousseau, pour un montant de travaux de plomberie/sanitaires de 1 958,22 euros H.T. (2 154,04 € TTC) par la Société PLOMB'ERIC,
- . les travaux d'aération qui s'imposent en matière de sécurité au sein de la salle d'animation dite de la Maligny pour un montant de 3 392,23 euros H.T. (4 070,68 € TTC), caveau annexe compris, par les Ets BOULAIS,
- . le renouvellement du mobilier de cuisine de la salle des fêtes dite du Mousseau à savoir, 10 portes de placard sous évier et 1 panneau, proposé pour la somme de 868,60 euros H.T. (1 042,32 € TTC) ainsi qu'une clôture et un portail, en PVC beige, pour la cour de l'école, sur une largeur de 4,40 mètres, estimés à 2 069,00 euros H.T. (2 482,80 € TTC), par la SARL Bruno HAY, menuisier,
- . les travaux de maçonnerie quant à la création d'un accès de service au cimetière, côté parking, d'une largeur de 2,20 mètres, par les Ets BOULAIS pour 3 748,33 euros H.T. (4 498,00 € TTC), étant précisé qu'un portail reste à prévoir,
- . la réfection du revêtement d'une partie (705m²) du parking de la salle des fêtes dite du Mousseau pour 2 613,50 euros H.T (3 136,20 € TTC) ainsi que, à la majorité des membres du Conseil (1 vote "contre"), l'extension de ce même parking (22ml), côté jardin du logement locatif communal, pour 8 242,00 euros HT (9 890,40 € TTC) en confiant ces travaux à la SARL RABINEAU.